

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite\\_020-19-chem | Direction spirituelle. XVIe - XVIIe siècles. ItemA. Rayez. La direction spirituelle et la confession](#)

## A. Rayez. La direction spirituelle et la confession

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb020\_f0648

SourceBoite\_020-19-chem | Direction spirituelle. XVIe - XVIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

---

A Rayes  
Dict de spiritualité  
II. est. 1106.

La direction spirituelle  
et la confession

646

Picure de soto : Tractatus de institutione  
sacerdotum qui sub episcopis antea suum curam  
gerunt. (1558)

De la chap De ratione medendi proce-  
lis quatuor pertinet ad spiritualia iudicia, il  
dit que le spiritualistes medici ne sont ni  
membres des ministri solutionis.

1. ils doivent aider à prévenir la difficulté  
et à progresser.
2. se procurer des causes, de l'ordre, du  
moyen des peccés.
3. établir la discipline de l'Église d'un du point de  
vue.
4. Fixer des ordres spirituels :
  - œuvre satisfecit
  - œuvre de miséricorde
  - œuvre spirituels.

( fol. 388-398 )  
de l'éd. de 1560



pas de verso